



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
PISCINE CREUSÉE**

Coordonnées du requérant

et/ou propriétaire

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse des travaux :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Entrepreneur des travaux :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût des travaux : \_\_\_\_\_ \$ Date début des travaux : \_\_\_\_\_

Date fin des travaux : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DE L'IMPLANTATION DE  
LA PISCINE CREUSÉE :**

Dimension \_\_\_\_\_ pi x \_\_\_\_\_ pi

Profondeur \_\_\_\_\_ pi

Distance entre trottoir et la ligne de lot latérale ga. \_\_\_\_\_

Distance entre trottoir et la ligne de lot latérale dr. \_\_\_\_\_

Distance entre trottoir et la ligne de lot arrière \_\_\_\_\_

Distance entre plan d'eau et le bâtiment principal \_\_\_\_\_

Hauteur de la clôture (obligatoire) \_\_\_\_\_

Dispositif de sécurité : fermeture automatique

verrou automatique

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR :**

- Plan d'implantation fait à l'échelle illustrant la localisation et les distances de la piscine creusée (incluant la clôture et le cabanon s'il y a lieu)
- Certificat de localisation
- Paiement pour l'analyse et l'émission du permis de 50\$ (payable à la Trésorerie)

## NORMES D'IMPLANTATION

### Règl. 555, art. 7.1.2.1.4

- S'il y a lieu, faire localiser tous les câbles (Hydro-Québec, Bell et Vidéotron)
- Il est recommandé de s'assurer que l'installation de la piscine est conforme aux normes de sécurité d'Hydro-Québec (aucun fil électrique au-dessus de la piscine)
- S'assurer de libérer entièrement toutes les servitudes en faveur d'Hydro-Québec, Bell, Ville ou autres;
- Le trottoir entourant la piscine creusée doit être situé à 1 mètre (3'4") minimum des lignes de propriété
- Le site de la piscine creusée doit être entièrement clôturé de façon à ce qu'il n'y ait aucun accès possible au site de la piscine (ex: espace libre sous un balcon)
- Un espace de 1,52 mètres (5') doit être laissé libre entre la clôture et le plan d'eau
- La hauteur de la clôture doit varier entre 1,20 mètre (4') et 2 mètres (6'6")
- La clôture ne doit pas présenter de brèches de plus de dix centimètres (10 cm) (ex. : espace libre entre la clôture et le terrain)
- Une clôture temporaire doit protéger le site des travaux une fois l'excavation débutée
- La ou les portes de ladite clôture doivent être munies d'un dispositif sécuritaire permettant de se refermer d'elle(s)-même(s) et de rester verrouillée(s) en tout temps
- Tout accessoire relié à la piscine tel que le filtreur, la pompe, le chauffe-eau ou autres doit être localisé à un minimum de 1 m (3 pi 4 po) de toute ligne de propriété
- S'assurer de communiquer avec INFO EXCAVATION afin de faire localiser tout câble souterrain au 1 800 663-9228

Je soussignée \_\_\_\_\_ (en lettres moulées) déclare que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je m'engage à ce que le projet soit réalisé conformément aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter

\_\_\_\_\_  
**Signature**

\_\_\_\_\_  
**Date**

## **POUR EFFECTUER UNE PRÉ-DEMANDE DE PERMIS**

**Ce document dûment rempli en lettres moulées doit être acheminé par courriel à**

[jlafrance@ville.candiac.qc.ca](mailto:jlafrance@ville.candiac.qc.ca)

**ou par télécopieur au**

**450 444-6009**

**Sur réception, le service de Planification et Développement du territoire procédera à l'ouverture du dossier et communiquera avec vous pour un rendez-vous et émission du permis.**